



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 34 | 11 | 4 |

**OBJET : 05-1 - SECTEUR DE LA
VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE
FAÇADE - 25, COURS MASSENA
- 2, RUE GEORGES CLEMENCEAU
- SUBVENTION COMMUNALE -
AUTORISATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

253114

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 JUL. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 JUL. 2014

Bour le Maire,
L'Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 11 juillet 2014

Le vendredi 11 juillet 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 04/07/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric PAUGET, Adjoint délégué à la Vie sportive et à la Jeunesse.

Présents :

M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Audouin RAMBAUD à Mme Marina LONVIS

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR

Mme Françoise THOMEL à M. Yves DAHAN

Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER

M. Marc FOSSOUD à M. Eric PAUGET

Mme Marguerite BLAZY à M. André-Luc SEITHER

M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY

M. Hassan EL JAZOULI à M. Gérald LACOSTE

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

M. Matthieu GILLI à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Annie CLECH à M. Lionel TIVOLI

Absents : M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 25, COURS MASSENA - 2, RUE GEORGES CLEMENCEAU - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Par délibération en date du 4 mars 2002, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une campagne de ravalement avec le bénéfice d'aides financières communales dans le secteur de la Vieille Ville.

Après instruction des demandes déposées et afin de bénéficier de la participation financière communale pour le ravalement des façades, il apparaît que les conditions d'attribution de l'aide communale sont satisfaites dans les cas d'espèce qui suivent. Il est précisé que le versement de la subvention pour le bâtiment sis 2, rue Georges Clemenceau correspond à la première phase de travaux. Celle-ci représente le ravalement des façades des étages.

Compte tenu de la conformité technique, il est donc proposé d'accorder la subvention communale aux personnes désignées ci-après :

| Bénéficiaires | Adresse des travaux | Date de la Commission Urbanisme, Environnement, Développement Durable, Santé, Mise en valeur du paysage urbain | Date de la Commission des Finances, Ressources, Moyens généraux, NTIC | Montant TTC de la subvention en euros |
|--|---------------------------|--|--|---|
| Copropriété du 25, Cours Masséna, représentée par M. DECOIN François | 25, Cours Masséna | 27/05/2014 | 28/05/2014 | 2.608,00 € |
| Mme. GERSON Dulce | 2, rue Georges Clemenceau | 27/05/2014 | 28/05/2014 | 5.256,00 € |

Le montant total de la subvention s'élève à 7.864,00 € (sept mille huit cent soixante-quatre euros).

Considérant que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2014 sous le numéro d'imputation : 204-2042-820-240-240.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2014 aux personnes suivantes :

- Copropriété du 25, Cours Masséna, représentée par M. DECOIN François ;
- Mme GERSON Dulce, propriétaire du 2, rue Georges Clemenceau ;

05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 25, COURS MASSENA - 2, RUE GEORGES CLEMENCEAU - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **DIT QUE** les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2014 sous le numéro d'imputation : 204-2042-820-240-240.

Accusé réception Sous-préfecture
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE
- 25, COURS MASSENA - 2, RUE GEORGES CLEMENCEAU - SUBVENTION
COMMUNALE - AUTORISATION -

**Date de transmission de
l'acte :** 21/07/2014

**Date de réception de
l'accusé de réception :** 21/07/2014

Numéro de l'acte : DCM2551-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140711-DCM2551-14-DE

Date de décision : 11/07/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions